

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 FÉVRIER 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le 18 février 2026, à compter de 18h30, à la salle du conseil municipal située au 94, Rue de l'Église, Mont-Saint-Michel.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Pascal Bissonnette, maire
Monsieur Michael Eaton, conseiller
Monsieur Luc Marcotte, conseiller
Monsieur Antoine Lévesque, conseiller
Monsieur Aurèle Cadieux, conseiller
Monsieur Carol Brown, conseiller
et
Madame Annick Brault, directrice générale et greffière-trésorière

ÉTAIT ABSENT

Madame Maryline Bissonnette, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, le maire ouvre la séance, il est 18h30.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

RÉSOLUTION 26-02-48

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Eaton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté:

1. Constatation de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement 26-274 imposant les taux de taxes foncières, des taxes spéciales et des taxes de services pour l'exercice financier 2026.
4. Adoption du taux d'intérêt applicable pour l'exercice financier 2026.

5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 26-02-49

ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-274 IMPOSANT LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES, DES TAXES SPÉCIALES ET DES TAXES DE SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Marcotte et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le règlement numéro 26-274 imposant les taux de taxes foncières, des taxes spéciales et des taxes de services pour l'exercice financier 2026 soit adopté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 26-02-50

ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Il est proposé par le conseiller Monsieur Carol Brown et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE toutes taxes, compensations et les comptes divers qui sont dus à la Municipalité de Mont-Saint-Michel et qui ne lui ont pas été payés à l'expiration du délai au cours duquel ils devaient l'être, produisent des intérêts au taux de 18% l'an et ce, pour l'année 2026 et les années antérieures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 26-02-51

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Eaton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la séance ordinaire du 9 février 2026 soit levée. Il est 19h30.

ADOPTÉE

PASCAL BISSONNETTE
Maire

ANNICK BRAULT
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Pascal Bissonnette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.